

# PERSPECTIVES

Bulletin de l'actualité architecturale, paysagère et urbaine de Moselle  
Numéro 56 - Septembre 2011



Walscheid

À DÉCOUVRIR, À PARTAGER 2

PLEIN CHAMP SUR ... 4  
Le ravalement des bâtiments

REPORTAGE 7  
Extension de l'accueil périscolaire de Verny



Les réformes initiées par l'Etat sont autant de réponses, parfois contestées, aux enjeux posés par les évolutions économiques et sociétales auxquelles la France doit faire face, aujourd'hui dans le contexte particulièrement morose que nous connaissons. Le CAUE de la Moselle, comme je vous l'indiquais dans l'éditorial de mai dernier, doit aussi s'adapter aux besoins encore plus prégnants des collectivités territoriales confrontées aux contractions financières, à des services de l'Etat recentrés sur les fonctions régaliennes et des responsabilités accrues pour la prise en charge des besoins de la population.

À cet égard, la réforme globale de la fiscalité de l'urbanisme introduit la taxe d'aménagement départementale, laquelle se substituera à partir de mars 2012 aux taxes départementales des CAUE et des Espaces Naturels Sensibles.

Le Conseil Général, que j'avais sollicité sur l'ajustement nécessaire des ressources du CAUE, a bien voulu répondre favorablement à ma demande, et décidé lors de la 3ème réunion trimestrielle de septembre dernier de majorer la part du CAUE à 0,3%, tout en maintenant le prélèvement global des deux taxes à 2%, donc sans effet pour les personnes assujetties. Le Conseil Général, et particulièrement son Président, confirment ainsi la confiance et reconnaissance du rôle dévolu au CAUE pour informer, sensibiliser et accompagner spécifiquement les maîtres d'ouvrage publics dans leurs besoins de traitement qualitatif des bâtiments et espaces publics, source de richesse et d'amélioration du cadre de vie des territoires de la Moselle.

En effet, les différentes modalités d'aménagement de chaque espace de la Moselle sont autant d'occasions non seulement de répondre aux besoins immédiats de la population, mais aussi de prendre en considération les enjeux sociétaux et économiques. C'est par une approche certes plus partielle, mais non dénuée de cohérence, et surtout bien plus pragmatique et réaliste de traiter les problèmes que nous pourrions résoudre les défis posés comme celui de la prise en considération environnementale. Dans cet esprit, le CAUE réfléchit à définir plus avant les propositions d'accompagnement des collectivités locales et conventionnera prochainement avec le Conseil Général sur cet objectif partagé de l'approche qualitative, avec en particulier l'éco construction, pour laquelle un guide à destination des maîtres d'ouvrage publics est déjà en cours.

Je suis convaincu que c'est dans cette direction, à savoir le partenariat renforcé avec les collectivités de proximité et porteurs de projets, que le CAUE sera le plus à même de contribuer mieux encore aux initiatives d'embellissement de la Moselle.

Clément LARCHER  
Président du CAUE

La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public  
Loi du 3 janvier 1977

• Perspectives • Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Moselle : 2 rue Jeanne d'Arc, BP 30001, Scy-Chazelles, 57161 Moulins-les-Metz Cedex • eMail : contact@caue57.com • Directeur de la publication : Clément LARCHER • Comité de rédaction : Frédérique AUCLAIR, Thierry DERELLE, Guénaëlle LE BRAS, Bernard MAFFERT, Nathalie THEIS • A participé à ce numéro : Jean KAIL • Imprimerie : L'HUILIER S.A. • Dépôt légal : Septembre 2011 • ISSN : 1285-2376. Sauf mention contraire le crédit photographique est : CAUE de Moselle. Imprimé sur papier recyclé écologique Oxygen

À découvrir, à partager...

**LA RECONSTRUCTION**



La Lorraine est une région française confrontée, dans la première moitié du XXe siècle, à deux reconstructions touchant des centaines de villes et de villages. Ces reconstructions, au-delà des drames humains, ont été des accélérateurs de transformations urbaines et architecturales. Ces villes, villages et édifices porteurs de modernité exigent aujourd'hui entretiens et adaptations en rapport avec les évolutions du monde actuel. Malheureusement, leurs qualités techniques, architecturales, urbaines et paysagères sont souvent méconnues.

L'Union Régionale des CAUE de Lorraine a engagé une importante action de sensibilisation qui a débuté en 2010 et se poursuivra en 2011.

En Moselle, le 4 novembre prochain, le CAUE vous propose un circuit et des conférences sur la Seconde Reconstruction.

Renseignements : 0387744606

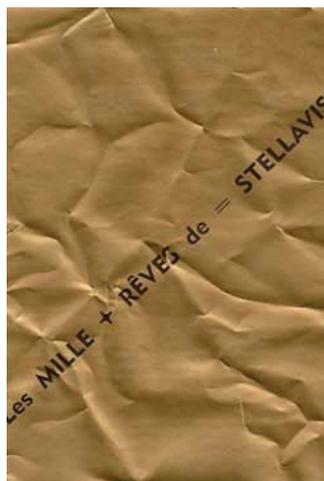
**STEPHAN BALKENHOL**



Sculpteur allemand, Stephan Balkenhol, s'engage dans la voie de la sculpture figurative et choisit comme matériau de prédilection le bois. L'exposition au château de Malbrouck présente près d'une cinquantaine d'oeuvres : sculptures, bas-reliefs et dessins. À voir jusqu'au 11 décembre 2011.

Renseignements : 0387780530

**LES MILLE RÊVES DE STELLAVISTA**



Pour concevoir cette exposition collective autour des fantômes, la synagogue de Delme s'est associée au duo d'artistes Berdager & Péjus, rassemblant une quinzaine d'artistes, designers et architectes de tous horizons. Jusqu'au 5 février 2012.

Renseignements : 0387014342

**SPECTACLES VIVANTS - SALVATORE GEUSA**



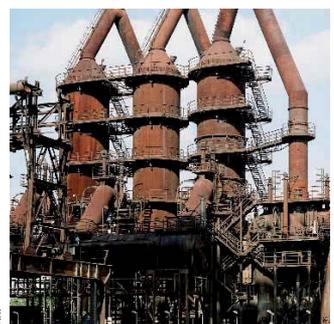
Une série d'une cinquantaine de photographies, noir et blanc ou couleur, proposée par des pho-

tographes amateurs, passionnés des arts de la rue et réunis autour d'un collectif photo «Spectacle vivant». Exposition à découvrir sur le site de l'U4 à Uckange jusqu'au 1er novembre. Renseignements : 0382573737

**ADELINE BOMMART**

Trente ans après la fermeture de sites industriels emblématiques, cette exposition photographique montre le travail du temps sur les friches industrielles en Moselle. L'effacement progressif de la mémoire du travail transforme le regard en une vision mélancolique empreinte de poésie.

Musée départemental du Sel de Marsal, jusqu'au 18 décembre. Renseignements : 0387350150



**SENS ET USAGE : PIÈCES CHOISIES DE LA COLLECTION DU VITRA DESIGN MUSEUM**

À l'occasion du cinquantenaire de l'Unité d'Habitation Le Corbusier de Briey, La Première Rue s'inscrit dans la thématique de cet anniversaire «Vivre dans Le Corbusier en 2011», en proposant une exposition sur des objets design et en réinterprétant les espaces de vie.

Du 14 octobre au 29 janvier à Briey (galerie blanche et appartement témoin).

Renseignements : 0382202855



## NOUVEAUTÉS EN DOC

### RÉNOVEZ VOTRE MAISON : DES SOLUTIONS ÉCOLOGIQUES

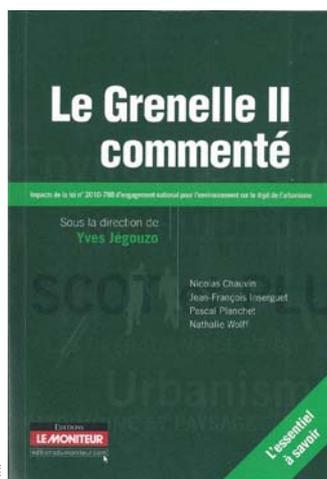
Auteurs : Jean LEMALE et  
Mohamed AMJAHDI



Riche en conseils pratiques, ce livre vous guide à chaque étape de votre projet de réhabilitation par :

- une évaluation des économies possibles grâce à des calculs simples ;
- une explication détaillée de la démarche à suivre, depuis le diagnostic préalable jusqu'à la réalisation des travaux ;
- des solutions réalistes, efficaces et conformes aux normes environnementales en vigueur.

### LE GRENELLE II COMMENTÉ

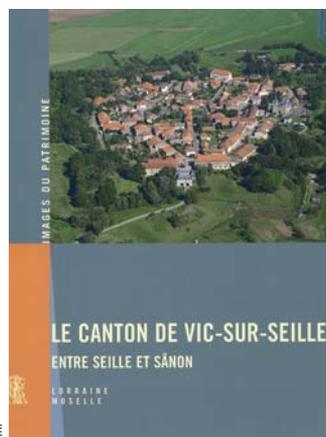


Premier ouvrage de synthèse, le Grenelle II commenté est présenté en deux parties. La première est constituée de l'analyse juridique de l'ensemble des dispositions de la loi sous forme thématique : règles générales de

construction, principes généraux de l'urbanisme, planification stratégique et opération d'État, planification urbaine décentralisée, aménagement, patrimoine, foncier, environnement ... La seconde partie fournit l'intégralité de la loi Grenelle II, permettant ainsi d'avoir à portée de main l'article de la loi et son commentaire au sein d'un même ouvrage.

### LE CANTON DE VIC-SUR-SEILLE ENTRE SEILLE ET SÂNON

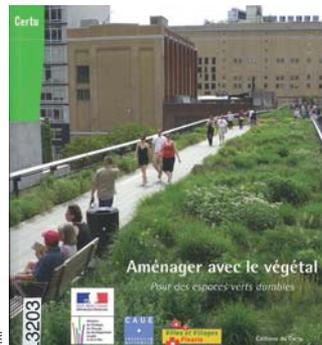
Auteurs : Marie GLOC et Claire DECOMPS



Convoité tout au long de son histoire, l'actuel canton de Vic-sur-Seille conserve les traces d'un riche passé : vestiges de l'exploitation du sel depuis l'âge du Bronze, édifices liés à la puissance temporelle des évêques de Metz, possessions abbatiales et collégiales, fortifications ainsi que maints témoignages d'un mode de vie lié aux activités rurales et à leurs évolutions entre le XVIII<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle. C'est donc un panorama aux multiples facettes que propose ce territoire dont les paysages ont aussi été modifiés par de nombreux conflits et plusieurs phases de reconstruction. Fruit d'une étude de l'Inventaire Général combinant étude de terrain et recherches en archives, cette image du patrimoine porte sur le patrimoine architectural et mobilier, depuis l'Antiquité jusqu'aux années 1960.

### AMÉNAGER AVEC LE VÉGÉTAL : POUR DES ESPACES VERTS DURABLES

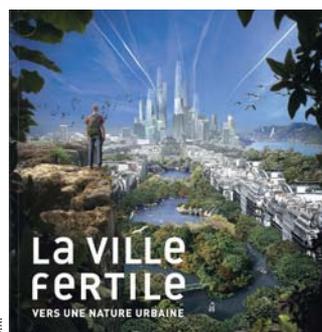
CERTU



Cet ouvrage réunit des témoignages d'élus, de spécialistes ayant initié une politique de développement et de mise en valeur du végétal. Il apporte des éléments de méthode pour que le végétal ne soit plus le parent pauvre des pratiques d'aménagement. Il propose une stratégie par étapes pour engager une démarche d'aménagement et de gestion durable des espaces verts publics, depuis la phase de réflexion jusqu'à la mise en œuvre effective des projets.

### LA VILLE FERTILE

Paysage actualités



Trente projets pour découvrir comment la nature revient dans la ville, trente projets pour imaginer la place du vivant dans la ville, trente projets pour comprendre comment se construit la ville nature, la ville fertile. L'exposition de la Cité de l'Architecture et du patrimoine présente une série de promenades qui vous emmènera de Paris à New York, de Munich à Beyrouth, de Buenos Aires à Bordeaux voir Hagon-dange et Homécourt !

## LE RAVALEMENT DES BÂTIMENTS



**P**ar sa consonnance péjorative, le terme de ravalement est souvent perçu comme l'idée d'un maquillage hâtif d'une situation dégradée. Il recouvre toutefois une réalité complexe, où l'on se préoccupe de l'épiderme d'un bâtiment, pour en préserver la santé et en valoriser l'aspect. Matériau et couleur sont les deux grands moyens de cet acte d'entretien du bâtiment ; s'y rajoute aujourd'hui, en un mouvement d'ampleur, l'isolation thermique par l'extérieur. Et ces moyens sont à mettre en œuvre pour servir la qualité architecturale du bâtiment.

Démarche individuelle, le ravalement des bâtiments concerne aussi la collectivité. En effet, l'état et l'intelligence d'entretien des maisons d'un village, d'un bourg ou d'une petite région en constitue la première image de marque. Conscientes de cet état de fait, beaucoup de collectivités locales ont décidé durant les vingt dernières années de mener des campagnes de ravalement de façades, pour soutenir, dynamiser et coordonner les initiatives privées.

#### Le matériau

Le matériau (crépis, peintures, badigeons, etc.) est l'élément fondamental de l'acte de ravalement. Il constitue la peau des murs, couches de derme et d'épiderme complexes. Son rôle premier est de protéger la structure et les matériaux de la construction. Le matériau de ravalement doit

être choisi pour sa compatibilité avec le support à protéger, il doit y adhérer et doit pouvoir être recouvert ou renouvelé lorsqu'il sera dégradé. Par exemple, dans le bâti traditionnel, les murs de moellons tendres sont toujours enduits d'un mortier de chaux en trois couches, protégeant les moellons et mortiers fragiles de la pluie et du gel. En second rôle, on attend aussi du matériau qu'il participe à l'aspect du bâtiment, à sa beauté. Et les multiples matériaux du ravalement offrent chacun des possibilités de finitions, de textures et de couleurs. C'est le rapport adéquat entre un type de bâtiment, le matériau utilisé et la justesse de ses finitions, qui assurera le ravalement réussi.



#### BIDESTROFF

La dégradation laisse voir la composition de l'ouvrage, la peau du mur en écorché. Les moellons et le mortier fragile sont protégés par un enduit de sable et de chaux, garni de couches multiples de badigeon de chaux teinté.

### La couleur

In saisissable, subjective et toujours sujette à controverses, où la teinte d'un bâtiment puise-t-elle sa légitimité ? La réponse à cette question varie selon l'époque d'une construction et du site où elle se trouve. Voici quelques repères, fort utiles face à l'offre sans limite des fournisseurs de matériaux.

Les crépis faits de chaux et de sable local ont des tons en relation avec le terroir, que notre recul historique nous fait trouver délicats et subtils dans leurs variations. C'est ce que nous appelons la couleur inhérente au matériau.

Mais à l'examen, on constate que nos ancêtres ont cherché à échapper à ce déterminisme réduit du terroir, à s'élever un peu au-dessus de la seule

#### SCHALBACH

*Enduit tiré à la truëlle, fait de sable rose local et de chaux.*



couleur du matériau et à se faire plaisir en utilisant tous les pigments naturels que l'époque leur offrait et à rechercher les pigments formulés par l'industrie chimique naissante au XIX<sup>ème</sup> siècle, pour teinter les badigeons de chaux.

Puis à partir de l'aube du XX<sup>ème</sup> siècle, les mouchetis tyroliens intégrant des pigments industriels ont connu une très grande faveur car plus stables et plus durables que les badigeons.

Dès lors, avec l'élargissement des possibilités de coloration offertes par l'industrie s'affranchissant du déterminisme du terroir, le choix de la teinte devient une question récurrente, mais la prudence restant de mise. Nous avons pu recueillir le témoignage d'un maçon-façadiste ayant travaillé de 1900 à 1940 dans le Pays Thionvillois ; il s'était, à propos de la couleur, forgé sa propre logique et disait qu'il ne faut jamais donner à une façade une couleur qui ne soit celle d'une pierre. Même en s'inspirant d'une géologie régionale, cette ligne de conduite offre de larges possibilités. C'est ce que nous appelons la couleur géologiquement plausible.

Mais l'architecture peut aussi avoir besoin d'autres couleurs, pour sa propre mise en avant, ou en retrait. Ceci notamment pour valoriser les différentes pierres de taille en présence dans les bâtiments anciens ou pour souligner les volumes dans l'architecture contemporaine. C'est ce que nous appelons la couleur valorisante.



#### MORHANGE - Médiathèque.

*L'enduit industriel teinté vert valorise par contraste les importants ouvrages en grès rose sombre.*

#### JURY - Salle omnisports. François NOEL architecte.

*Les volumes du bâtiment sont soulignés par les contrastes de matières et de couleurs, et par le jeu des ombres portées.*



Enfin, le bâtiment n'est en général pas un élément isolé ; il dépend d'un contexte. Les sites et les ensembles bâtis sont à considérer dans leur totalité et le destin individuel de chaque bâtiment doit s'y insérer ; la couleur dominante du site déterminée par l'histoire du lieu ou par une décision publique, s'impose à lui.



*METZ. La ville présente une remarquable unité de tons et de matériaux, voulue et obtenue par les décisions publiques prises en amont de la campagne de ravalement obligatoire vers 1980.*



### L'isolation thermique

L'isolation thermique d'un bâtiment par l'extérieur consiste à revêtir un bâtiment d'un matériau isolant (polystyrène, laine de bois, chanvre, ...) garni d'une pellicule protectrice ; c'est en quelque sorte lui donner un manteau. L'aspect initial du bâtiment et tous les éléments qui en forment le caractère disparaissent sous ce revêtement et dès lors va se poser la question du nouvel aspect.

L'essentiel du patrimoine bâti (bâtiments ordinaires ou ingrats, notamment l'énorme patrimoine bâti édifié depuis l'après-guerre) a vocation à être ainsi transformé. C'est alors l'occasion actuellement peu saisie, au-delà du gain thermique, de travailler à redessiner les façades. Épaisseurs d'isolants, profilés et couleurs en sont les moyens principaux. Ces bâtiments seront alors autre chose que ce qu'ils ont été et devraient illustrer les mutations en cours.

SARREBOURG - Cité Lorraine.

Requalification exemplaire de l'aspect d'un bâtiment à l'occasion d'un chantier d'isolation thermique par l'extérieur, avec le conseil du CAUE de la Moselle.

Maître d'ouvrage : MOSELIS

Maître d'oeuvre : Jean-Louis MOHORIC architecte

Minoritaires, les bâtiments d'intérêt architectural élevé et présentant une modénature particulière feront l'objet d'une isolation thermique par l'intérieur, de manière à préserver leur aspect.

Entre ces deux situations se trouveront de nombreux cas à la marge, ou des choix clairs devront se faire, en s'appuyant sur l'avis d'un professionnel compétent. La révision nécessaire des méthodes d'évaluation des performances énergétiques des bâtiments anciens, permettra de faciliter les décisions. C'est un véritable choix de société, entre la protection du patrimoine architectural et l'obligation d'économies énergétiques.

### Les collectivités locales et le ravalement

Choix personnel des propriétaires, l'entretien ou l'abandon extérieur des bâtiments a un impact éminemment public, déterminant l'image des localités et des régions. Conscientes de cet état de fait, certaines collectivités locales ont décidé durant les vingt dernières années de mener des campagnes de ravalement de façades, pour soutenir, dynamiser et coordonner les initiatives privées.

CATTENOM  
Maison de 1933,  
avant et après  
ravalement.  
Conseil CAUE de  
la Moselle, 2009.



Juridiquement, les communes peuvent rendre obligatoire les ravalements des immeubles tous les dix ans, sur l'ensemble de leur territoire ou par secteurs homogènes. C'est une procédure lourde, mais la méthode a montré son efficacité dans les grandes villes. Les communes moyennes préfèrent

agir par concertation et incitation. Ces démarches d'incitation doivent se faire dans le cadre d'un projet sur une commune ou un territoire, porté à la connaissance de tous, afin d'obtenir l'adhésion générale et un résultat de qualité. En général et pour l'essentiel, ce projet se fonde sur trois étapes ; un diagnostic des types d'habitat, une palette de couleurs et matériaux et un service de conseil.





THIONVILLE. Place du Marché. L'harmonie d'ensemble résulte d'une campagne de ravalement obligatoire et d'un plan de coloration établi par Françoise Hampé en 1997.

Un inventaire patrimonial, ou diagnostic des types d'habitat peut prendre diverses formes, en fonction du projet sur le territoire. Ce sera soit une étude typologique générale visant à connaître les types d'habitat présent sur le territoire, avec leurs caractéristiques, notamment matériaux et couleurs. Cela peut aussi être un inventaire d'un type précis de bâtiments, maisons de cité ouvrière ou maisons paysannes par exemple.

Une palette de matériaux et couleurs pour un territoire (ville, canton ou autre) se fonde sur les informations issues du diagnostic des bâtiments en présence, l'examen des couleurs toutes époques confondues et les caractéristiques du site à valoriser et éventuellement la géologie locale. Le professionnel, coloriste ou architecte, organise ces informations en fonction d'une vision d'ensemble et de l'objectif à atteindre.

Une palette de couleurs et matériaux n'est pas une fin en soi ni un libre service proposant des teintes utilisables partout. Elle offre des teintes à utiliser avec discernement en fonction du contexte et du bâtiment et devrait permettre aux préférences de chacun de s'exprimer dans le respect de l'intérêt collectif.

Une palette de couleurs et matériaux peut être intégrée à un Plan Local d'Urbanisme ; elle devient alors opposable aux tiers.



Palette de couleurs de la ville de Dieuze. Réalisation CAUE de la Moselle, 1993.

Cette démarche garantit les dérives, mais ne garantit pas à elle seule un résultat esthétique probant, du fait de l'aspect artistique et aléatoire de la question. Un service de conseil est à mettre en place, pour parvenir à un résultat probant, pour coordonner les initiatives privées et les guider vers l'objectif public. Le professionnel expérimenté sait entendre les souhaits des gens, leur faire découvrir les qualités de leur maison et leur exposer le projet général. Il saura trouver dans la palette collective les justes réponses qui satisferont les habitants, révéleront la personnalité d'une maison et contribueront à la qualité d'ensemble d'un site.



THIONVILLE. Petite villa mise en valeur par le choix des teintes. Conseil CAUE de la Moselle en 2010.

Les aides financières qui peuvent être mises en place seront alors perçues comme un juste retour à l'effort privé consenti. Une telle action publique nécessite une vision et une ambition à long terme, patiente, afin que chacun puisse y participer avec enthousiasme et à son rythme naturel.

## EXTENSION DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE VERNY



Maître d'ouvrage  
Commune de Verny

Maître d'œuvre  
A.Com'architectes

Coût des travaux  
du bâtiment  
(sans les abords)  
370 000 € HT

Coût du mètre  
carré de SHON  
1 868 € HT

SHOB  
575 m<sup>2</sup>

SHON  
198 m<sup>2</sup>

Date de fin de  
chantier  
septembre 2009

**G**reffé sur la façade est de l'ancien périscolaire, le projet accueille 30 enfants de 3 à 6 ans. La Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle et le Conseil Régional de Lorraine ont subventionné 80% des travaux.

La signalétique forte de l'entrée couverte, le hall d'accueil et le bureau composent un espace charnière entre le bâtiment existant et l'extension : lieu de distribution vers les pièces principales et communes aux deux constructions. De plain-pied, l'extension se poursuit par un vestiaire et des sanitaires pour le personnel, une salle pour les repas et les jeux des enfants, un dortoir, des pièces de rangements, un patio et un préau.

Il inclut les critères de la Charte HQE sur le choix intégré des procédés et des produits de construction, la gestion de l'énergie, le confort acoustique et visuel.

La pièce principale bénéficie d'une orientation sud et se prolonge à l'extérieur par le préau dont le sol en bois s'arrête sur une zone engazonnée. La façade Est, rythmée par de petites fenêtres carrées d'inspiration corbuséenne (cheminement ludique) ; elle abrite le dortoir, le patio et les pièces de rangements.



Légèrement en hauteur, à l'orée d'un bois, entre un tissu pavillonnaire et un gymnase, le terrain situé au fond d'une impasse offre une vue ouverte orientée plein sud.

Au nord, l'entrée, dominée par un volume cubique en bois à claire-voie dont la projection au sol est matérialisée par un mur en béton, dirige naturellement le visiteur vers le hall. La façade, percée d'un simple bandeau à hauteur d'enfant, regroupe les locaux secondaires.

Outre les qualités écologiques de l'architecture en bois, sa mise en œuvre rapide, fut ici décisive dans l'élaboration du projet : 5 mois de chantier ! Ainsi, ont été choisis une structure en lamell-collé, l'ossature des murs et les dalles en bois, le bardage en Mélèze des Vosges.

Les nuisances limitées du chantier ont permis au périscolaire de continuer à fonctionner pendant la durée des travaux.

L'orientation réfléchi du bâtiment et des pièces, l'isolation renforcée et continue sur toutes les faces (Blowerdoortest : test d'infiltrométrie), les menuiseries extérieures de qualité, la structure à ossature bois, le chauffage par le sol (gaz), la chaudière à condensation murale, la faible consommation électrique de l'ensemble du matériel (éclairage,...) ont permis d'obtenir un résultat sur la RT 2005 de - 53,23 % sur le coefficient Cep (Coefficient de consommation d'Energie Primaire du bâtiment).

L'extension a donc pu être classée en BBC (Bâtiment Basse Consommation).